



## fiche technique

# L'organisation du service de sécurité dans les salles de projection\*

[Les Essentiels >](#)

[Guide de la sécurité >](#)

[La sécurité incendie](#)

ÉTABLISSEMENT	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE des salles de projections
1 <sup>re</sup> catégorie de plus de 3 000 personnes.	Des agents de sécurité incendie conformes aux dispositions de l'article MS 46 (SSIAP), seul le chef d'équipe ne peut pas être employé à d'autres tâches.
1 <sup>re</sup> catégorie de 1 501 à 3 000 personnes.	MS46, des personnes désignées et qui peuvent toutes être employées à d'autres tâches.
Autres établissements.	Une personne désignée qui peut être employée à d'autres tâches.

### **Service de sécurité incendie des salles de projections**

- **1ère catégorie de plus de 3 000 personnes** : Des agents de sécurité incendie conformes aux dispositions de l'article MS 46 (SSIAP), seul le chef d'équipe ne peut pas être employé à d'autres tâches.
- **1ère catégorie de 1 501 à 3 000 personnes** : MS46, des personnes désignées et qui peuvent toutes être employées à d'autres tâches.
- **Autres établissements** : Une personne désignée qui peut être employée à d'autres tâches.